

Assemblée de quartier Try d'Haies-Chêniat Loverval

Séance du mardi 26 février 2008.

Intervenants invités :

Monsieur le Bourgmestre Philippe Busine,
Monsieur Steve Devergnies, inspecteur de police pour Loverval,
Monsieur le Commandant Chavée, du service régional d'incendie,
Monsieur Alain Struelens, directeur du Centre Social de Délassement.

Public : 40 personnes.

Ordre du jour :

1. Lakeside. Restaurant ou dancing ? Volet nuisances. Volet sécurité.
2. Projet immobilier à la Drève des Dominicains.
3. Plan de mobilité pour Loverval
4. Dossiers peupliers
5. Divers

En ouverture de séance, le président Michel Hellas remercie les personnes invitées à intervenir dans le cadre des dossiers mis à l'ordre du jour. Il évoque l'interpellation de Létizia Piret-Corona au Conseil Communal du 22 novembre dernier en ce qui concerne la règle de procédure, laquelle a selon lui été respectée. Le président dit qu'il souhaite perpétuer, en bonne collaboration, les échanges avec les élus via l'assemblée de quartier comme cela se fait maintenant depuis plus de 10 ans et que l'assemblée fonctionne depuis 20 ans l'an prochain.

1. Lakeside. Restaurant ou dancing ? Volet : nuisances. Volet : sécurité.

Monsieur Alain Struelens, directeur de l'asbl Samara, en charge de la gestion de l'ancien Centre Social de délasserment de Marcinelle prend la parole pour évoquer le dossier. Il explique que, quoi qu'il en ait été dit précédemment, l'exploitation de l'ancien restaurant des Grands Lacs rebaptisé aujourd'hui Lakeside, ne fait pas partie de ce qui a été confié à l'asbl Samara. Néanmoins, Monsieur Struelens peut apporter quelques informations au dossier. La convention signée entre l'exploitant et le directeur du Centre de Délassement (à l'époque Monsieur Cariat) le 2 novembre 2006 stipule « l'exploitation d'un restaurant avec événements et activités généralement quelconques liées à l'Horeca. » La convention, même si remise en cause légalement, explique M. Struelens, n'empêche pas l'exploitation du bâtiment à ce jour.

Question : Quid du permis d'exploiter et du permis d'environnement ?

Le bourgmestre Ph. Busine répond qu'aucun contact n'a eu lieu entre l'Administration communale de Gerpinnes et le locataire concernant le type d'activité et un permis

éventuel. Un courrier a été envoyé par l'Adm. Com. à l'exploitant et n'a pas de réponse à ce jour.

Le Commandant Chavée, du service régional d'incendie, explique qu'après visite sur place, il a été décrété que le bâtiment est conforme et les mesures de sécurité optimales pour l'exploitation d'un restaurant. Dans le cas précis où le bâtiment deviendrait une discothèque, quelques aménagements simples au niveau de la sécurité seront à réaliser: signalétique, bornes lumineuses autonomes, etc. Les issues de secours sont suffisantes. Une isolation phonique vers l'extérieur ne s'impose pas. Dans les bois, l'onde s'atténue rapidement. Aucune remarque particulière ne serait à faire sur le volet technique du bâtiment.

Question : Au vu de plusieurs critères comme : salle de restaurant de plus de 100 places, événements de plus de 150 personnes, horaires d'activités, etc... l'exploitant est tenu de détenir une autorisation en bonne et due forme du Collège Echevinal. Lequel peut alors émettre des réserves sur tel ou tel critère. Qu'en est-il ?

Le Bourgmestre répond que l'Adm. Com. n'a pas été sollicitée pour délivrer ce genre d'autorisation.

D'après plusieurs riverains présents, le problème réside dans le stationnement gênant les jours d'événements alors que le parking officiel, bien renseigné sur le site Internet, reste vide. Le va-et-vient des voitures, les portières qui claquent, les bruits de voix sont des nuisances plus ou moins importantes selon le type de soirée. De plus, l'accès au site pour le camion de pompiers serait problématique certains soirs. Si le parking était utilisé, il semble que les nuisances seraient moindres. Le bourgmestre annonce une visite le 11 mars avec l'inspecteur régional de la sécurité routière, M.Duhot.

L'agent de quartier, l'inspecteur Devergnies rappelle qu'un simple appel téléphonique peut dépêcher la brigade d'intervention sur place. Pas d'appel, pas d'intervention.

Après plusieurs échanges, il apparaît qu'une rencontre avec l'exploitant serait souhaitée lors d'une prochaine assemblée de quartier.

Avant de clôturer le point, un riverain rappelle de ne pas négliger les derniers points de l'aspect sécurité.

2. Projet immobilier à la Drève des Dominicains.

Question : Qu'en est-il du projet de construction de 3 bâtiments de 4 étages décrits lors de l'assemblée précédente ?

Le bourgmestre annonce que le Collège communal n'a pas accordé le permis. L'avant-projet était préalablement soumis à de nombreuses remarques des riverains sur la construction d'un tel type de bâtiment dans un lieu comme la Drève. Les critères de refus ont été : la hauteur du bâtiment, l'accès et la sortie par la nationale 5 non autorisés par le MET, et enfin, voirie insuffisante (la Drève des Dominicains) pour supporter un tel charroi. Pour Monsieur Busine, le projet, de qualité sur le plan architectural, ne s'insère pas dans les gabarits des maisons à cet endroit.

Questions : quelles sont les prescriptions urbanistiques existantes ?

Monsieur Busine répond qu'il n'y a pas de Plan Particulier d'Aménagement à cet endroit mais cela n'empêche pas le Collège communal de refuser un projet.

Il explique l'éventualité d'un recours de l'entrepreneur à la Région Wallonne. La Commission de recours devrait se réunir incessamment. L'Assemblée de quartier peut représenter les riverains et adresser un courrier au ministre Antoine, lequel est libre de suivre ou non l'avis de la Commission de recours. Un autre projet, totalement différent, peut également être introduit.

Létizia évoque le « sentier militaire » autrefois interdit aux véhicules et aujourd'hui de plus en plus utilisé. Un riverain montre au bourgmestre des photos de poids lourds sur le sentier et de la haie de sa propriété arrachée (conséquences du chantier proche en cours). A terme, les riverains craignent de voir apparaître une route à la place du sentier, amenant un charroi supplémentaire sur la rue de la Jonquière, si de nouvelles constructions sont érigées le long du sentier. M. Busine répond que la circulation sera dirigée, de toute manière, via la Drève vers la N5 et non vers la rue de la Jonquière.

Questions : Quid du projet de code urbanistique pour Gerpennes ?

Réponse de Monsieur Busine : Le Groupe d'Action Locale (GAL) Gerpennes-Florennes-Walcourt travaille sur la problématique de l'aménagement du territoire sur base des références communes, il s'agit de communes rurales à vocation résidentielle avec particularités à la fois semblables et uniques. La région Wallonne octroie des subsides européens, le projet prévoit également l'engagement d'un urbaniste.

Questions : A quand un code urbanistique ? Par manque de règlement, des particuliers-propriétaires sont pénalisés.

Réponse de M. Busine : Ce travail doit être porté par l'échevin de l'urbanisme, monsieur Beauclaire. Cela dépend de lui.

On évoque la nouvelle CCATM. (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.)

3. Plan de Mobilité pour Loverval.

Le Plan intercommunal de mobilité de Florennes-Gerpennes-Walcourt comprend, en ce qui concerne Loverval, des aménagements de la N5 en attendant la liaison E420.

M. Busine explique que le Plan a été approuvé en séance du Conseil Communal du 22 août 2007. Une enquête publique a été réalisée du 15 novembre au 15 décembre 2006. Le projet final tient compte des remarques faites par les personnes qui se sont manifestées pendant cette enquête. Paul Eloy et Létizia représentaient l'assemblée de quartier. Ce plan comporte deux actions pour Loverval :

- Carrefour « Bricolage »-N5-Allée des Sports-Rue du Village :
 - revoir le plan des feux permettant le demi-tour plus aisément et étudier l'aménagement en carrefour giratoire.
- Carrefour N5-Allée des Templiers-Allée Notre-Dame de Grâce :
 - redresser la géométrie du carrefour,
 - réduction générale à 50 km/h.
 - réduction à une voie par sens.
 - mise en sens unique partiel de l'Allée Notre-Dame de Grâce
 - création d'une zone d'insertion pour les tourne-à-gauche

Remarques de l'assemblée : Risques accrus d'engorgement sur la N5 avec recherche d'issues alternatives via les rues latérales.

Questions : un rond-point ne pourrait-il être installé ? Quid de l'E420 ? Pourquoi la police ne vient-elle pas verbaliser le stationnement anarchique et dangereux des parents d'élèves ? Un test d'un mois avec des feux à la sortie de l'allée N-D-Grâce et allée des Templiers peut-il être envisagé ?

Réponses de M.Busine : Même en cas d'expropriation, on manque de place pour réaliser un rond-point à cet endroit. Un budget trop élevé ne passera pas à cause du projet E420. Tous les Collèges des communes concernées aimeraient en savoir plus sur le tracé de cette future E420. Des feux supplémentaires aux sorties Templiers et N-D de Grâce engendrerait 5 phases. M.Busine s'entretiendra à ce sujet avec M.Renard du MET.

Réponse de l'agent de quartier : la police est surtout présente à la sortie de l'allée Saint Hubert car présence majoritaire de petits enfants.

4. Peupliers de la rue de la Jonquière

Le jugement de l'affaire a été rendu. M.Busine explique que la première expertise de l'agent de la DNF confirmait que les arbres étaient malades et à abattre. L'expert de la famille propriétaire des arbres a estimé que ceux-ci étaient sains. Un troisième expert (M.Noiret) a estimé que les arbres étaient sains mais que l'un d'entre eux était à surveiller.

M.Busine estime à 4.000 euros actuellement le coût du dossier à charge de l'Administration communale pour des responsabilités qui ne lui incombent pas mais concernent la famille propriétaire. Laquelle sera prévenue et priée de ramasser les branches et le bois mort dans le sentier.

Le sentier sera de nouveau ouvert à la circulation.

5. Divers

1. Létizia déplore que le tilleul de la rue de la Jonquière ait été « massacré ». La taille de cet arbre a été exagérément réalisée et, malgré l'intervention d'un riverain le tilleul est maintenant totalement privé de sa ramure. Seul le tronc subsiste. M.Busine explique que la taille a été réalisée à la demande de la riveraine la plus proche. Accord et suivi entre M.Baily et le service Travaux de l'Administration communale.

2. Une habitante de l'allée des Platanes explique qu'elle demande la réfection de sa rue depuis des années. La rue est dangereuse. L'assemblée signale également l'état désastreux de la rue de la Source. M.Busine répond qu'un budget existe et que le travail pourrait être envisagé.

3. Une habitante se plaint que les courriers adressés au bourgmestre restent sans réponses. Comme à la réunion précédente, M.Busine répond qu'il est sans secrétaire.

4. L'allée des Templiers est dans un état déplorable, conséquence des travaux en cours.

5. M. Busine annonce la pose de 2 nouveaux points d'éclairage, plus larges et mieux répartis à la Plaine du Try d'Haies.

6. Un riverain demande un éclairage près de la piscine, dans le virage. Réponse de M.Busine : c'est le territoire de Marcinelle.

7. Létizia explique que la signalisation autour de l'îlot Calvaire n'a pas été terminée. C'est toujours dangereux pour les automobilistes qui ne sont pas du quartier. Réponse de M.Busine : le budget est rentré.
8. Quel est le programme futur de la sécurité routière sur Loverval ? Réponse de M.Busine : quelques points aux Morlères et à la rue de la Blanche-Borne.
9. Dans l'aménagement du triangle de l'ILA, les chasse-roues posés depuis la dernière assemblée servent de sièges aux élèves, c'est dangereux. Une haie basse est souhaitée.

Fin de séance : 22 h30